



Syndicat **N**ational des **L**ycées et **C**ollèges
Confédération **S**yndicale de l'**E**ducation **N**ationale
4, rue de Trévisse - 75009 PARIS
Tél : 01 47 70 00 55 - www.snalc.fr



Revalorisation : la CSEN corrige la copie du ministère

La **CSEN** a été reçue au ministère pour une réunion technique concernant les propositions de revalorisation indiciaire des débuts de carrière.

La **CSEN** a dénoncé l'insuffisance de la revalorisation proposée, son étalement sur une **trop longue période** (de septembre 2010 à septembre 2016) et l'exclusion de fait de tous les collègues recrutés avant 2005, c'est-à-dire l'écrasante majorité des professeurs.

En dehors d'une augmentation de salaire résultant de la suppression des deux premiers échelons pour tous les nouveaux recrutés, justifiée par une année d'études supplémentaires, le reste des propositions de revalorisation ne consiste qu'en un relèvement insignifiant de la grille indiciaire : de 35 euros nets mensuels à 15 euros entre les échelons quatre à six, dont sont exclus les professeurs agrégés.

La **CSEN**, indignée de la distorsion entre les effets d'annonce et la réalité des propositions actuelles, présentera un projet de grilles indiciaires concrètes et réalistes lors de la prochaine réunion début décembre.

La **CSEN** demande une augmentation immédiate d'au moins **50 points d'indice sur les actuels six premiers échelons**, avec un relèvement indiciaire du même ordre pour les échelons suivants étalé sur une durée de quatre années.

Pour ce faire, la **CSEN** a demandé **fermement** que le montant des économies réalisées par la diminution du nombre de fonctionnaires dans l'EN lui soient communiqué afin de pouvoir les comparer avec les dépenses possibles en terme de revalorisation.

La **CSEN** demande qu'un bilan précis et chiffré soit fait de l'ensemble des dispositifs établis lors des dernières années et présentés comme des éléments déjà acquis d'amélioration des rémunérations tels que les heures supplémentaires défiscalisées.

Paris, le 25 novembre 2009